



APICy
Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex

Propositions d'amélioration du réseau cyclable à GEX et constat des points noirs observés par nos membres.

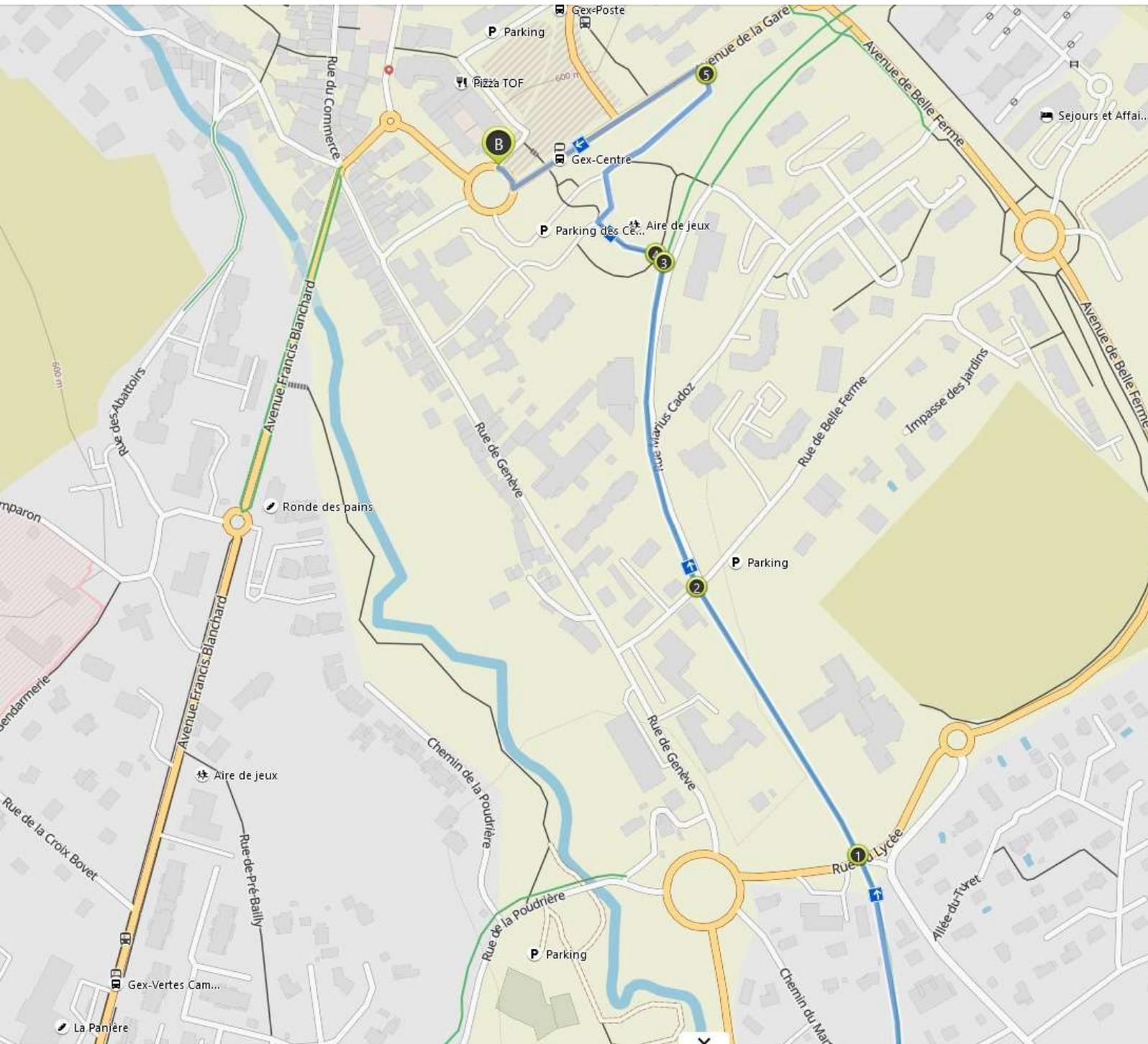
Nous nous referons à la séance avec APICy et les représentants de la

ville de Gex Christian PELLÉ - 1^{er} Adjoint au Maire délégué Espaces publics, Environnement et Travaux, Virgile HERVET - Directeur du Pôle opérationnel et aménagement (gestion du domaine public, urbanisme et centre technique municipal) où il était convenu que ce document serait transmis à Monsieur Christian PELLÉ.

Points noirs

Incontestablement le seul point noir constaté par nos membres est la **rentrée en ville de Gex depuis le sud**. En effet la rue de Genève mise en sens unique ne permet pas l'accès aisé au centre-ville.

Il existe la possibilité d'emprunter la Voie verte, mais avec beaucoup d'obstacles et en plus avec la traversé difficile de la D984e. Voir plans et explications ci-dessous.



Plan 1 Approche sud par voie verte, variante 1 (illégal et dangereux)

Obstacles à l'approche sud par voie verte à vélo :

- La traversée Voie verte/rue du Lycée D984e (*plan 1 - repère 1*) est très dangereuse. Les automobiles arrivent à la sortie d'un virage aveugle et en phase d'accélération. De nombreux enfants traversent pour aller au collège et au lycée. Des efforts ont été faits pour modérer la vitesse des autos à cet endroit, mais le résultat n'est pas suffisant ;
- Sur la Voie verte toujours, au niveau des traversées du chemin de Belle Ferme et de la rue du Lycée D984E (*plan 1 - repères 1 et 2*), il y a des barrières en bois qui obligent à obliquer. Ce passage est délicat à négocier pour un vélo normal. Pour un vélo avec remorque, un vélo porteur, ou un tricycle, c'est impossible. Ce secteur est surchargé au moment de la dépose scolaire et durant le marché. Un report d'une partie du trafic vers des vélos transporteurs pourrait alléger cette charge, mais l'infrastructure actuelle ne le permet pas.
- La traversée Voie verte / chemin Belle Ferme est également dangereuse aux heures de dépose scolaire, avec des flux d'automobiles croisant, dans les deux sens, des flux de jeunes enfants empruntant la Voie Verte ou encore y arrivant depuis rue de Genève.
- Les options pour passer de la Voie verte vers le centre-ville sont opaques et non signalées. Peut-on traverser le parc des Cèdres à vélo ? Avec quelle sortie ?
 1. Par l'avenue de la Gare (*plan 1 - repère 5*) : option très indirecte et avec tourne-à-gauche dangereux et interdit
 2. Par le parking de la CAPG puis remontée de la rue de Genève (*plan 2*) : indirecte également, et illégale et/ou dangereuse pour la remontée rue de Genève (suivant qu'on prenne le trottoir ou la chaussée)
 3. Par le parking de la CAPG puis la passerelle entre CAPG et Crédit Agricole (*plan 3*) : directe et sécurisée mais comportant une marche et sans doute illégale.

Nos propositions :

- Intersection Voie verte / D984e (*plan 1 repère 1*) :
 1. Mettre en place un plateau traversant, pour que les cycles et les écoliers passent droit et que les voitures doivent monter sur le plateau et redescendre de l'autre côté, ce qui casse leur vitesse et leur montre bien qu'ils sont en train de traverser une Voie verte ;
 2. Revoir la disposition des barrières en bois, afin qu'un vélo triporteur puisse passer
- Intersection Voie verte / chemin Belle Ferme (*plan 1 repère 2*)
 1. Mettre en place un plateau traversant, pour que les cycles et les écoliers passent droit et que les voitures doivent monter sur le plateau et redescendre de l'autre côté, ce qui casse leur vitesse et leur montre bien qu'ils sont en train de traverser une Voie verte
 2. Créer un trottoir et chemin/bande cyclable sur le chemin Belle Ferme permettant aux piétons et cyclistes de rejoindre la Voie Verte en sécurité depuis la rue de Genève
 3. Revoir la disposition des barrières en bois, afin qu'un vélo triporteur puisse passer

4. Etudier la possibilité de fermer ou mettre en sens unique le chemin Belle Ferme à hauteur de cette intersection uniquement, obligeant les voitures venant de la rue Marius Cadoz à ressortir vers la D984e
- Autoriser les cyclistes à remonter la rue de Genève en limitant la circulation des voitures à la descente à 30 km/h. Dans la dernière version du code de la route (article R110-2 dernière alinéa), les sens uniques à 30km/h sont d'office cyclable à contre-sens et nous proposons que l'autorité investie du pouvoir de police (en l'occurrence, mairie de Gex) ne prenne pas l'arrêté interdisant la circulation des vélos à contre-sens ;
 - Cette proposition nous semble la plus réaliste, mais à condition de pouvoir « casser » les itinéraires traversants empruntant cette rue (voir proposition ci-dessous).
 - Actuellement la limitation de vitesse est à 50km/h avec un radar qui affiche la vitesse des véhicules et quand la vitesse est supérieure à 30 km/h la vitesse est affichée en rouge ce qui laisse latitude des automobilistes de circuler jusqu'à 50 km/h. C'est une mesure inefficace qui, par son ambiguïté, dilue le message plutôt que de le renforcer ;

Autres propositions d'amélioration du réseau cyclable et piéton

1. Equiper tous les arrêts des lignes de bus par des arceaux permettant d'accrocher les vélos. Actuellement il y a des arceaux que sur un côté de la rue ;
2. Equiper les abords du marché par des arceaux permettant d'accrocher les vélos. Actuellement il n'en existe ni à l'entrée inférieure du marché (aux abords du rond-point en bas de la rue des Terreaux), ni à l'entrée supérieure (en haut de la rue des Terreaux). Ces arceaux serviraient également aux commerces et favoriseraient le commerce de proximité, en dehors des heures du marché.
3. Installer des éclairages sur les passages pour piétons au rond-point du centre commercial « Vertes Campagnes ». Il y a beaucoup de circulation piétonne, mais dans l'obscurité, il est difficile de les voir ;
4. Créer les pistes cyclables pour l'entrée du centre commercial « Vertes Campagnes ». Actuellement elles disparaissent à la station-service. Cela serait également utile pour le rond-point à l'entrée du centre commercial « Intermarché ». Étant donné l'importance du trafic dans ces centres commerciaux, il serait préférable que les pistes cyclables soient peintes en couleur pour les rendre visible ;
5. Rue de Gex la ville. Le MJC, l'école de Musique, la bibliothèque sont dans cette rue. La vitesse des voitures est limitée à 50 km/h, mais de nombreux conducteurs roulent plus vite. Nous suggérons que la vitesse soit abaissée à 30km/h et que les ralentisseurs de vitesse soient installés ;
6. Rue du Commerce et Rue des Terreaux/Rue Charles Harent. Il y a beaucoup de conducteurs qui prennent ces rues comme un raccourci dans le but d'éviter la D1005 (les personnes qui habitent aux hauteurs de Gex et même les personnes qui visitent le Col de la Faucille). L'ensemble de la circulation rend le lieu dangereux pour les piétons. Nous suggérons de mettre en place des panneaux de signalisation qui dissuadent les conducteurs de prendre ces rues comme raccourcis et d'installer des ralentisseurs. Même, on pourrait créer des circuits

évitant le transit en changeant les sens uniques : ces rues, y compris la partie haute de la rue de Genève, sont du ressort de la commune ;

7. Sur l'avenue des Alpes, récemment réaménagé, les cyclistes sont en danger s'ils souhaitent tourner à gauche aux carrefours. Il faudrait les inciter à effectuer un tourné indirect, c'est-à-dire de tourner à droite et de se repositionner (tourner sur route) sur la présélection tout droit. Des panneaux indiquant ce mouvement à faire devraient être installés ;
8. Dans le passé la ville de Gex a créé des aménagements mixtes piétons/vélos sur les trottoirs n'ayant pas la largeur nécessaire, que fait-on ?
9. D'une manière générale, pour l'ensemble de la ville, il manque la signalisation verticale indiquant les cheminements cyclables ou une mixité piétons/vélos. A remédier ! En ce qui concerne la matérialisation de l'itinéraire Cessy-Gex par la rue de la Rocaille et la Voie verte, APiCy va interpeller la municipalité de Cessy.

Pour APiCy Janine Berg, Andrew Spencer et Yvan Bohanes, membres du bureau – Mars 2021